



UN INFIRMIER EN CHEF – SERVICE PNEUMO-ENDOCRINOLOGIE (H/F/X)

MISSION

L'infirmier en chef est responsable, dans une unité de soins et par assimilation dans un service technique ou une policlinique, de :

- L'organisation générale, la continuité et la qualité de l'activité infirmière au sein de son équipe
- La coordination entre les médecins et l'équipe,
- La coordination avec le secteur administratif, et avec l'extérieur du fait de ses relations avec les patients et leur famille,
- La gestion de l'unité,
- Le dialogue avec la hiérarchie.

Il collabore au développement de la politique infirmière dans l'hôpital et l'applique au sein de son équipe. Il peut être responsable pour le contrôle et l'évaluation de son équipe. Il peut confier à un infirmier une ou plusieurs tâches ou missions qui lui ont été assignées. L'infirmier en chef dépend hiérarchiquement directement d'un infirmier chef de service, conformément à l'organigramme du département infirmier. L'infirmier en chef accomplit sa mission en collaboration avec les médecins.

TÂCHES

Vis-à-vis de l'institution

- Participer à l'intégration de l'activité infirmière dans l'activité totale de l'unité de soins ou du service médico-technique, et accomplir sa mission en collaboration avec le ou les médecins
- Développer, opérationnaliser et assurer le suivi de la politique infirmière au sein de son équipe en concordance avec la vision stratégique de l'hôpital
- Diriger, accompagner, et évaluer les processus de changement
- Être responsable dans son unité de la fiabilité et de la tenue des dossiers permettant l'enregistrement du DI-RHM
- Elaborer et adapter les procédures de méthode de travail
- Suivre et veiller à ce que soit appliquée la législation pertinente et en informer les membres de son équipe

Vis-à-vis des soins

- Être responsable :
 - De la fixation des objectifs de son équipe en concertation avec son supérieur hiérarchique et en tenant compte de la politique infirmière globale au sein de l'hôpital
 - De l'offre d'une organisation de soins infirmiers centrée sur le patient accordant une attention particulière aux droits du patient et à l'éthique

- De l'adaptation de l'organisation des soins infirmiers au sein de son équipe suivant les besoins des patients et les soins requis
 - De la qualité et de la continuité des soins assurés par son équipe
 - De la tenue du plan de soins et de son exécution pour chaque patient ainsi que de la tenue du dossier infirmier
 - De la supervision des soins effectués par le personnel infirmier et soignant de l'unité
 - De l'évaluation de la qualité des soins infirmiers réalisés dans l'unité
- Elaborer en collaboration avec l'équipe, les objectifs de soins infirmiers en fonction des attentes prioritaires de son unité, des objectifs globaux et des normes définies par la Direction du Département infirmier. Une fois les objectifs acceptés par la Direction, il est responsable de la mise en œuvre et du suivi du projet. Il veille à la participation de toute l'équipe tout au long de la réalisation du projet
 - Collaborer avec le médecin chef de service et l'équipe pluridisciplinaire en vue de la globalisation des soins au malade
 - Assurer la coordination des activités infirmières concernant le patient :
 - Entre l'unité de soins et les services médico-techniques
 - Entre le patient et le corps médical.
 - Entre le patient et les services extra hospitaliers en collaboration avec les travailleurs sociaux.
 - Entre le patient et les services administratifs de l'établissement
 - Assurer une répartition de travail en fonction de la qualification du personnel et ce, par agent. Il respecte en permanence l'obligation légale relative à la responsabilité de l'infirmier vis-à-vis du patient : « Il devra être possible de déterminer à chaque instant l'infirmier responsable d'un patient déterminé » (A.R. du 14 août 1987)
 - S'assurer du respect par tout le personnel, en fonctions de ses responsabilités, des prescriptions en matière d'exercice de l'Art infirmier et des professions paramédicales
 - Assurer la transmission des informations en sa possession, anime les réunions d'équipes

Vis-à-vis de son équipe

- Collaborer avec son supérieur hiérarchique afin de disposer de l'encadrement en personnel requis, tant sur le plan qualitatif que quantitatif
- Être chargé en particulier :
 - De la gestion du cadre du personnel ainsi que de l'utilisation adéquate du personnel par la répartition du travail, la planification horaire et l'organisation des congés.
 - De la gestion des membres de son équipe en vue de créer une ambiance de travail favorable qui incite à la collaboration effective
 - De l'accompagnement de nouveaux membres de son équipe
 - Du suivi, du soutien, de la supervision et de l'évaluation des membres de son équipe
- Évaluer le personnel infirmier et soignant sous sa responsabilité, de façon objective. Cette évaluation est réalisée de manière constructive, de façon à :
 - Permettre une intégration rapide du nouveau personnel,
 - Favoriser la remise en question personnelle,
 - Augmenter la qualité des soins,
 - Former le personnel : savoir, savoir-faire, savoir être, savoir devenir
- Développer sa compétence d'expert en matière d'organisation du travail, de gestion des ressources humaines et matérielles

- Assurer la gestion des roulements des congés, des gardes et des équipes de travail du personnel de son unité, en collaboration avec l'infirmier du cadre intermédiaire

Vis-à-vis du budget

- Être responsable de :
 - La gestion et l'affectation du budget de l'unité
 - L'utilisation efficace et efficiente par son équipe des biens et des locaux mis à leur disposition
 - L'infirmier en chef donne son avis sur l'acquisition de nouvelles ressources et la construction et la rénovation de l'hôpital, dans la mesure où il y a des répercussions pour les soins infirmiers

Vis-à-vis de la formation et du développement

- Veiller à ce que les membres de son équipe puissent développer suffisamment leurs capacités par le biais du coaching et de la formation permanente, de sorte qu'ils disposent des connaissances, des capacités, ainsi que de la motivation nécessaire pour maintenir le niveau de qualité souhaité. Pour y parvenir, il prend les initiatives suivantes :
 - Inventorier les besoins en matière de formation des membres de son équipe ;
 - Inciter les membres de son équipe à suivre une formation ;
 - Superviser et coordonner la formation des membres de son équipe ;
 - Soutenir l'évolution de la carrière des membres de son équipe ;
 - Participer personnellement à la formation permanente
- Superviser les étudiants infirmiers et sages-femmes dans son unité, en collaboration avec les maîtres de formation pratique et l'infirmier chargé spécifiquement d'accompagner les débutants et les personnes qui reprennent le travail et qui appartiennent à la catégorie du personnel infirmier

Vis-à-vis de la Communication et de la concertation

- Être responsable de la communication concernant son équipe et les patients, de la transmission d'information et de la concertation, tant en interne qu'en externe
- Être chargé plus particulièrement des missions suivantes :
 - Entretenir les contacts avec les patients, leur famille et les autres visiteurs
 - Se concerter avec les membres de son équipe
 - Se concerter avec les médecins et les paramédicaux au sein de l'hôpital
 - Se concerter avec d'autres professionnels de la santé
 - Se concerter avec les maîtres de formation pratique

Vis-à-vis du DI-RHM

- Être responsable dans son unité de la fiabilité et de la tenue des dossiers permettant l'enregistrement du DI-RHM

Vis-à-vis de la Formation permanente

- Collaborer la formation permanente au niveau de l'unité
- Avoir des connaissances en informatique
- Assurer dans son unité la coordination des activités de formation de stagiaires en soins infirmiers, en collaboration avec les infirmiers- professeurs

- Veiller à la bonne exécution des règles d'hygiène hospitalière par le personnel de l'unité de soins en accord avec l'infirmier responsable de l'hygiène hospitalière
- Améliorer en pratique la qualité et l'organisation des soins au malade, le fonctionnement du service et l'image de marque de l'hôpital
- Suivre une formation d'au moins 60 heures par période de 4 ans afin d'entretenir ses connaissances et compétences (législation sur les hôpitaux dont le financement, organisation et gestion des ressources humaines dont le coaching, législation sociale, principes de gestion d'entreprise, épidémiologie, gestion des données hospitalières, efficacité et qualité des soins)

PROFIL

Conditions de recrutement

L'accès au grade d'infirmier(ère) en chef est réservé au titulaire du diplôme de sage-femme ou du diplôme de bachelier(ère) en soins infirmiers, spécialisé s'il échet, conformément à l'Arrêté du 21 avril 1994 du Gouvernement de la Communauté française, portant fixation des conditions de collation des diplômes de sage-femme et de bachelier(ère) en soins infirmiers :

- Qui a une pratique effective de 5 ans (ou 4 ans en interne) en qualité de sage-femme ou de bachelier(ère) en soins infirmiers, et est en possession d'un diplôme de cadre de santé ou d'une licence ou d'un master délivré dans un domaine relevant de la gestion hospitalière ;
- Qui réussit un examen comportant deux épreuves éliminatoires, une épreuve écrite et une épreuve orale, destinées à mettre en évidence les capacités du (de la) candidat(e) à diriger un service.

Offre

Nous vous offrons un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein (38h/semaine) dans un environnement de travail agréable au sein d'une institution à taille humaine.

Barème : IFIC 17

Modalités

Les candidatures (CV, lettre de motivation et copie du diplôme) sont à adresser à Madame de Lamotte, agent RH, via l'adresse mail job@chrh.be pour le 20 décembre 2022 au plus tard.

Pour plus d'informations concernant ce poste, veuillez contacter Madame Jadot, Directrice du Département Infirmier au 085/27.71.87.

Téléphone : 085/27.70.32
job@chrh.be
www.chrh.be

retrouvez toutes nos offres sur
www.chrh.be/job

BIENVEILLANCE

ENGAGEMENT

ÉQUITÉ

INNOVATION

PROXIMITÉ